

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2006**

---

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 novembre 2006, s'est réuni en séance publique le **MARDI 14 NOVEMBRE 2006 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

\* \* \* \* \*

**PRESENTS**

Maire : M. PAGNY

Adjoint au Maire : Mme BONNIN, Mme HAMOT, M. GADAN, M. JEAN, Mme COPELAND, M. PAJCZER, M. SANSON, M. ROZOT, Mme CAMAJ.

Conseillers municipaux : M. GAUDEFROY, Mme POLVORINOS FERNANDEZ, M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. BOURLIER, Mme THIEBAUT, Mme CLARY, Mme TRIFFAULT, Mme VINTRAS, M. THIOBANE, Mme BRISSON, M. BEAULIET, M. LAUR, Mme RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, Mme LEPEU, M. LE POULAIN.

**POUVOIRS**

M. LESCOUZERES	à	M. BEAULIET
Mme NISSEN	à	Mme BONNIN
Mme JAL	à	M. KERVADEC

**ABSENTE**

Mme DURAND

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 15.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme LEPEU, secrétaire de séance, fonctions qu'elle accepte.

\* \* \* \* \*

Le compte rendu de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 25 septembre 2006 est déposé sur tables, ainsi que les résultats sportifs.

M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

**- Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2006 - Adoption -**

**Le Conseil Municipal adopte** le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2006 à l'unanimité.

**N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -**

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

**Le Conseil Municipal prend acte** des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations des 9 avril 2001 et 19 décembre 2001, conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

**MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)**

**SERVICES**

**Culture**

- Animation

- le **27 septembre 2006** un contrat avec l'association "LA MALLE AUX REVES" à 86340 VERNON pour un spectacle "Le Manège à Légumes" le 21 octobre 2006. Coût : 1 450,00 € TTC.

- Charles Vanel

- le **28 septembre 2006** un contrat avec la société "L'ETOILE CARREE" à 59110 LA MADELEINE pour trois représentations les 03 et 04 décembre 2006 du spectacle "l'Autobus à vapeur, 200 rêves à l'heure". Coût : 7 015,55 € TTC.
- le **29 septembre 2006** un contrat avec la société "ASTERIOS SPECTACLES" à 75011 PARIS pour un concert le 14 octobre 2006 d'Olivia Ruiz. Coût : 6 857,50 € TTC.
- le **03 octobre 2006** un contrat avec la société "FRANCE MELODIE" à 91400 GOMETZ LA VILLE pour une représentation le 22 décembre 2006 du spectacle "Fabienne Thibeault et Jean-Pierre Debarbat". Coût : 8 018,00 € TTC.
- le **11 octobre 2006** une convention avec l'association "CULTURES DU CŒUR ANTENNE DE SEINE-ET-MARNE" 77370 NANGIS pour un partenariat pour l'accès à la culture, établie pour 1 an.
- le **18 octobre 2006** un avenant au contrat avec l'association FA 7 à 77186 NOISIEL pour une représentation supplémentaire le 24 octobre 2006 du spectacle "Tranches de vie". Coût : 844,00 € TTC.
- le **19 octobre 2006** une convention avec l'association "BRUIT KI COURT" à 77400 POMPONNE pour l'organisation du bar de l'espace Charles Vanel, les soirs de spectacles pour la saison 2006/2007.

- Conservatoire

- le **28 septembre 2006** une convention avec LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE à 75001 PARIS pour la copie d'extraits d'œuvres imprimée pour le Conservatoire Municipal de Lagny-sur-Marne, conclue jusqu'au 31 juillet 2007.

**SERVICES**

- le **04 octobre 2006** un marché avec la société CFAG à 78280 GUYANCOURT concernant le stage de formation au BAFA incluant la formation AFPS pendant les vacances de la Toussaint. Coût : 498,00 € TTC par stagiaire sachant que le stage est prévu pour vingt personnes.

## FOURNITURE

- Un marché à bons de commande pour la fourniture de matériel informatique, décomposé en 4 lots, conclu :  
le **29 septembre 2006** avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – ordinateurs de bureau et moniteurs	LID SAS à 94300 VINCENNES	Mini : 6 000,00 € Maxi : 24 000,00 €
3 – imprimantes	CYRUS à 91310 LINAS	Mini : 360,00 € Maxi : 1 440,00 €
4 – télécopies		Mini : 500,00 € Maxi : 2 000,10 €

- Et le **04 octobre 2006** avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
2 – ordinateur portable	ELONEX SAS à 92632 GENNEVILLIERS	Mini : 800,00 € Maxi : 1 500,00 €

## SERVICES / FOURNITURE

- le **29 septembre 2006** un marché à bons de commande pour la fourniture et la pose de repères de crue et nivellement, décomposé en 2 lots, conclu avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – fourniture et pose de 8 repères de crues	IDF SIGNALISATION à 78920 ECQUEVILLY	Mini : 1 000,00 € Maxi : 4 000,00 €
2 – nivellement	ATGT à 75019 PARIS	1 614,60 €

- le **19 octobre 2006** un marché pour la mise en place d'une patinoire d'extérieur, décomposé en 3 lots, conclu avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – patinoire	SYNERGLACE à 68350 BRUNSTATT	60 000,00 €
2 – installation électrique		6 500,26 €
3 – ballons éclairants	AIRSTAR à 38190 CHAMPS PRES FROGES	6 948,76 €

## N°02 AFFAIRES FINANCIERES - Débat d'orientations budgétaires 2007 - Budget Ville -

M. le Maire analyse le rapport de Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2007 transmis à chaque élu, et présenté en commission des Finances. Celui-ci répond à un quadruple objectif :

- dresser un diagnostic financier de la situation de la Commune,
- exprimer les grandes orientations et les choix politiques qui conduisent l'élaboration budgétaire de la Municipalité,
- alimenter le débat public en matière de préférences et d'arbitrages politiques,
- favoriser l'information du public par un outil de communication financière synthétique et efficace.

Après avoir présenté l'analyse financière comparative depuis 2002 de la Ville de Lagny-sur-Marne, en terme de ratios, M. le Maire décrit les orientations budgétaires 2007, marquées par :

- Un programme d'équipements soutenu, avec entre autres des projets phares :
  - Création d'une salle polyvalente dans les Hauts de Lagny
  - Concours pour la construction d'un Centre Technique Municipal,
  - Réfection de la voirie du quartier des Coteaux
  - Poursuite de la réfection de la voirie, notamment en centre ville,
  - Réhabilitation du quartier des Tanneurs,
  - Investissements sur le patrimoine existant pour une ville sûre et agréable à vivre.

- Un recours modéré à la hausse des taux d'impositions locales (+ 1 % à + 2 %),
- Le soutien à l'action associative (de l'ordre de + 2,5 %).

M. le Maire sollicite ensuite les membres de l'assemblée pour qu'ils s'expriment.

Plusieurs Conseillers Municipaux interviennent dans le débat qui sera enregistré au procès-verbal de la séance.

Après avoir répondu aux intervenants, M. le Maire déclare le débat clos.

**N°03 AFFAIRES FINANCIERES - Décision modificative n°4 - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction d'une salle polyvalente - Budget principal Ville -**

**Le Conseil Municipal adopte :**

1) la décision modificative n°4 intégrant des transferts de crédits pour un ajustement entre chapitres.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

24 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

2) la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement relative à la construction d'une salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité

**N°04 AFFAIRES FINANCIERES - CAMG - Commission locale d'évaluation des transferts de charges - Modification de l'attribution de compensation -**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire du 26 septembre 2006 et le montant de l'attribution de compensation révisé à compter de 2006.

**N°05 AFFAIRES FINANCIERES - OPDHLM 77 - Réhabilitation de 76 logements allée Lucien Griveau - Garantie d'emprunt -**

Les garanties d'emprunts : CGCT, art.L.2252-1, L.2252-2, L.2252-5 et R.2252-5.

**Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité** la garantie communale pour un emprunt de 985 944 € sur 20 ans à souscrire par l'OPDHLM 77 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, pour financer des travaux de réhabilitation de 76 logements allée Lucien Griveau.

**N°06 AFFAIRES FONCIERES - Cession de l'immeuble communal sis 5 avenue du Beau-Site -**

**Le Conseil Municipal autorise** M. le Maire à procéder à la vente de 2 logements situés dans l'immeuble communal 5 avenue du Beau-Site et à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Adopté à la majorité, par :

24 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

2 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

**N°07 AFFAIRES FONCIERES - Cession de l'immeuble communal sis 34 rue Henri Dunant -**

**Le Conseil Municipal autorise** M. le Maire à procéder à la vente de 3 logements situés dans l'immeuble communal 34 rue Henri Dunant et à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Adopté à la majorité, par :

24 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

2 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

**N°08 AFFAIRES FONCIERES - Cession de l'immeuble communal sis 19 rue du Docteur Naudier -**

**Le Conseil Municipal autorise** M. le Maire à procéder à la vente de l'immeuble communal sis 19 rue du Docteur Naudier au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés et à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Adopté à la majorité, par :

27 voix pour

3 voix contre (M. PERROUX, M. LAUR, MME RAGAIN)

2 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

**N°09 AFFAIRES TECHNIQUES - Convention avec la commune de Saint-Thibault-des-Vignes pour la réalisation des travaux du chemin des Marattes - Répartition des dépenses -**

**Le Conseil municipal approuve** la convention de répartition des dépenses entre la commune de Saint-Thibault-des-Vignes et celle de Lagny-sur-Marne concernant la réalisation des travaux de voirie chemin des Marattes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par :

30 voix pour

0 voix contre

2 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

**N°10 AFFAIRES TECHNIQUES - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de quartier des Hauts de Lagny, MAPA n°102/2005 -**

**Le Conseil Municipal autorise** M. le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de quartier des Hauts de Lagny, fixant la rémunération définitive.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par :

30 voix pour

0 voix contre

2 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

**N°11 AFFAIRES TECHNIQUES - Marché de mobilier urbain -**

**Le Conseil Municipal approuve** l'acte d'engagement de l'entreprise AVENIR, retenue par la commission d'appel d'offres pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains d'information et de journaux électroniques, et **autorise** M. le Maire à signer le marché et tous documents afférents et à déposer les demandes d'autorisations éventuelles.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par :

30 voix pour

0 voix contre

2 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

**N°12 AFFAIRES SCOLAIRES - Marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires -**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** les actes d'engagement des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour le marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires, et **autorise** M. le Maire à signer le marché à bons de commande avec chacune des entreprises et à conclure des avenants à hauteur de 5% du montant initial par lot.

**N°13 AFFAIRES CULTURELLES - Nouveaux abonnements gratuits à la médiathèque -**

**Le Conseil Municipal accorde** un abonnement gratuit à la Médiathèque pour les élèves de CP scolarisés à Lagny-sur-Marne, et autorise M. le Maire à accorder des gratuités pour des manifestations ou événements exceptionnels.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

30 voix pour

0 voix contre

1 abstention (MME CLARY)

MME BONNIN ne prend pas part au vote

**N°14 ANIMATION - Fêtes de Noël - Patinoire - Tarifs -**

**Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité** les tarifs de la patinoire qui sera installée Square Paul Tessier du 16 décembre 2006 au 07 janvier 2007 dans le cadre des Fêtes de Noël.

**N°15 JEUNESSE - Création d'un Passeport jeune -**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** les modalités du nouveau Passeport jeune qui sera délivré pour une durée test d'un mois pour toute adhésion à la Cart'à'Too.

**N°16 AFFAIRES SPORTIVES - Ecole multisports - Partenariat avec le Département - Convention -**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise** M. le Maire à signer avec le Département une convention de partenariat concernant l'école multisports.

**N°17 STATIONNEMENT - Plan de stationnement - Modalités d'application -**

**Le Conseil Municipal adopte** les modalités d'application du plan de stationnement pour les parkings Macheret (zone jaune) et Foch (zone rouge).

Adopté à la majorité, par :

26 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

0 abstention

**N°18 AFFAIRES GENERALES - Demande de dérogation au repos hebdomadaire du personnel salarié d'une entreprise -**

Saisi par M. le Sous Préfet de Seine-et-Marne, **le Conseil Municipal émet un avis favorable** à une demande de dérogation au repos hebdomadaire du personnel salarié d'une entreprise pour deux dimanches en 2007.

Adopté à la majorité, par :

30 voix pour

2 voix contre (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

0 abstention

**N°19 QUESTIONS DIVERSES -**

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "LAGNY Avenir - Union pour notre Ville" et de MME LEPEU et M. LE POULAIN, groupe "LAGNY POUR TOUS".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 30.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

Patrice PAGNY